

Vos actualités syndicales APTS Laval

BUREAUX SYNDICAUX

Cité de la Santé de Laval

Local : C.SS 21
Téléphone : 450-668-1010 poste : 23840
Télécopieur : 450-975-5027
Horaire: Du lundi au vendredi 8h30 à 16h30

Hôpital juif de réadaptation

Local : B0016
Téléphone : 450-688-9550 poste : 84415

308 boulevard Cartier Ouest

Local : 231
Téléphone (CJ) : 450-933-1505 ou 450-975-4150 poste : 61149
Téléphone (CRDI) : 450-490-1888
Télécopieur : 450-975-0615
Horaire du bureau : lundi au vendredi 8h30 à 16h30

Courriel : laval@aptsq.com

@syndicatAPTSLaval

www.aptsq.com/Laval

À LA UNE

VÉRIFICATION DE LA LISTE D'ANCIENNETÉ

C'est le moment de l'année où vous devez vérifier la liste d'ancienneté annuelle. Cette dernière est disponible sur l'Intranet. Vous avez jusqu'au 25 juin 2024 pour contester votre ancienneté si vous voyez qu'il y a une irrégularité.

Il est important de noter que l'Employeur a procédé à des coupures illégales de l'ancienneté lors de l'exercice du dernier exercices de la grève.

Considérant que l'APTS considère que cette pratique illégale, des griefs ont déjà été déposés à cet effet.

Nous vous encourageons à remplir le formulaire de contestation disponible sur le portail du CISSS Laval si vous constatez toute erreur dans votre ancienneté.

NÉGOCIATION NATIONALE

Bien que l'entente de principe a été conclue pour notre convention collective 2023-2028, les textes ne sont pas encore complétés. Nous sommes conscients que vous êtes impatients de pouvoir bénéficier des conditions de travail de la nouvelle convention, mais nous considérons qu'il est IMPORTANT que les textes soient bien écrits et fidèles aux discussions à la table de négociation.

Soyez assurez que dès l'entrée en vigueur de la convention nous allons vous en informer. Les dates de mise en place des augmentations salariales annuelles, des primes et les dates pour le versement de la rétroactivité vous seront bien sûr communiquer dès que nous le saurons!

Un petit rappel

NOUS SOMMES TOUJOURS LÀ POUR VOUS!

N'hésitez surtout pas à valider avec nous des informations transmises par l'employeur concernant l'application de la convention collective.

Si vous avez un doute sur la véracité des informations transmises par l'employeur, écrivez-nous au laval@aptsq.com. Il nous fera plaisir de répondre à vos questions!

Journée internationale des travailleuses et travailleurs

Le 1er mai | Uni-e-s pour que nos voix portent

Réuni-e-s sous la bannière de la Coalition 1er mai, des membres de l'APTS et de diverses organisations syndicales ont envahi les rues de Montréal hier pour réclamer plus de justice sociale. Plusieurs autres actions se sont tenues dans les quatre coins de la province pour marquer la Journée des travailleurs et travailleuses



NOS PROFESSIONS

MAI
MOIS DE L'OÛÏE ET DE LA COMMUNICATION

Saluons les :
- audiologistes
- orthophonistes
- agent-e-s de formation dans le domaine de la déficience auditive

MAI
MOIS DE LA PHYSIOTHÉRAPIE

Saluons les :
- physiothérapeutes
- chargé-e-s de l'enseignement clinique
- technologistes en physiothérapie

CONGÉ POUR DÉCÈS

La convention collective prévoit des congés pour le décès de vos proches.

- 1) 5 jours de calendrier pour un conjoint ou un enfant
- 2) 3 jours de calendrier pour un père, une mère, un frère, une sœur, un beau-père, une belle-mère, bru et genre.
- 3) 2 jours de calendrier pour l'enfant d'un conjoint ou conjointe
- 4) 1 jour de calendrier pour une belle-soeur, un beau-frère, grands-parents et petits-enfants.

Début de l'absence:

Le congé peut être pris au choix de la personne entre la date du décès et la date des funérailles inclusivement. Le congé de plus d'une journée doit être pris de façon continue.

Le congé peut être pris à compter de la veille du décès lorsque le décès est prévu dans la cadre de la Loi concernant les soins de vie.

La personne peut tout de même utiliser une des journées de congé prévues pour assister à l'inhumation ou la crémation lorsque l'un de ces événements a lieu à l'extérieur des délais prévus.

Votre équipe locale :

